



Luxembourg, le 23 octobre 2012

Dossier suivi par Madame Anne Tescher
Service des Commissions
Tél.: 466 966 264
Courriel : atescher@chd.lu

Monsieur Luc Frieden
Ministre des Finances

Monsieur Romain Schneider
Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du
Développement rural

Concerne : Pétition n° 317 concernant l'article 58-2 de la loi sur la TVA

Monsieur le Ministre,

La Commission des Pétitions, réunie en date du 17 octobre 2012, s'est ralliée à la proposition du Ministre de l'Agriculture émise lors de la réunion du 3 octobre 2012 et qui consiste à dégager un seuil du chiffre d'affaires à partir duquel une entreprise agricole ne tombe plus sous le régime de l'imposition forfaitaire de l'agriculture.

Je vous prie de me tenir au courant de la mise en œuvre de ladite proposition afin que je puisse en informer la Commission des Pétitions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés

Transmis en copie pour information
- aux Membres de la Commission des Pétitions
- aux Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 23 octobre 2012

Anne Tescher
Secrétaire de la Commission des Pétitions